

## → S'informer

### Le Relais petite enfance

● **Le Relais petite enfance est un lieu d'information, d'orientation et d'écoute des familles recherchant un mode d'accueil adapté pour leurs enfants de moins de 6 ans.**

Le Relais petite enfance centralise les inscriptions dans les structures municipales : crèche Angélique, crèche Mélodie, crèche de l'Orangerie, crèche du Mûrier, halte-garderie A Petits Pas, service d'accueil familial Farandole (assistants maternels salariés du CCAS).

C'est aussi un lieu de rencontres et un centre ressources pour les assistants maternels indépendants qui exercent ou souhaitent exercer leur activité à Niort.

Tous les matins entre 9h30 et 11h30, une éducatrice de jeunes enfants propose des activités d'éveil aux enfants qui leur sont confiés.

Le Relais petite enfance est géré par le Centre communal d'action sociale (CCAS) de Niort, en partenariat avec la Caisse d'allocations familiales (CAF) des Deux-Sèvres.

Il est situé au Pôle enfance de l'Orangerie, un équipement municipal qui a ouvert en janvier 2014 et qui abrite également :

- le service d'accueil familial Farandole
- la crèche de l'Orangerie



#### Conseils :

##### Au Relais petite enfance

##### Pôle enfance de l'Orangerie,

rue Pieter-Bruegel - tél. 05 49 05 54 92

Ouverture du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30, avec ou sans rendez-vous.

## → S'informer

### Enfants en situation de handicap

- **Vous êtes parent d'un enfant en situation de handicap ? Le relais petite enfance peut vous aider dans votre recherche d'une structure adaptée.**

**Relais petite enfance - Pôle enfance de l'Orangerie**, rue Pieter-Bruegel - Tél. 05 49 05 54 92  
Ouverture du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30, avec ou sans rendez-vous.

**Vous pouvez aussi vous adresser à ces organismes :**

- **Maison départementale des personnes handicapées,**

68 rue Alsace-Lorraine

Tél. 05 49 04 41 30

Du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h, le vendredi de 14h à 17h.

Guichet unique d'accès aux informations, prestations et aides spécialisées pour les Deux-Sévriens en situation de handicap.

Sur internet : [www.deux-sevres.com](http://www.deux-sevres.com) Rubrique Les missions/Personnes handicapées

- **GPA 79**

11 rue de la Convention

Tél. : 05 49 24 20 88

**Groupement des Pupilles de l'enseignement public (PEP) et de l'Association pour adultes et jeunes handicapés (APAJH 79).**

Sur internet : [www.gpa79.net](http://www.gpa79.net)

- **Adapei 79**

14 bis rue d'Inkerman

Tél. : 05 49 79 38 62

**Association départementale des associations de parents de personnes handicapées et de leurs amis.**

Sur internet : [www.unapei.org](http://www.unapei.org)

Les enfants en situation de handicap peuvent également être accueillis dans les structures municipales, après avis du médecin référent.

**En savoir**  [www.vivre-a-niort.com](http://www.vivre-a-niort.com) Rubrique services-publics/éducation/petite enfance

## ➔ Accueil collectif

### Les crèches municipales

- Le Centre communal d'action sociale (CCAS) de Niort gère quatre crèches. Les enfants y sont accueillis à partir de 2 mois et demi jusqu'à leur entrée à l'école maternelle.

Les crèches remplissent une fonction « multi-accueil » comprenant :

- **l'accueil régulier**, c'est-à-dire planifié sur une année, à temps plein ou à temps partiel : il est réservé aux enfants niortais et fait l'objet d'un contrat entre le CCAS et les parents ;
- **l'accueil occasionnel**, en fonction des places disponibles, ouvert en priorité aux enfants niortais : une inscription préalable est obligatoire.

#### Les crèches

##### ● Crèche municipale Angélique

square Galilée  
Tél. 05 49 79 03 04

Ouverture du  
lundi au vendredi  
de 7h à 18h30.

Capacité maximale  
autorisée : 53 enfants.

##### ● Crèche municipale Mélodie

42 rue des Justices  
Tél. 05 49 24 06 98

Ouverture du lundi  
au vendredi  
de 7h30 à 18h15.

Capacité maximale  
autorisée : 50 enfants.

##### ● Crèche municipale de l'Orangerie, pôle enfance de l'Orangerie,

rue Pieter-Bruegel  
Tél. 05 49 73 48 41

Ouverture du  
lundi au vendredi  
de 7h30 à 18h30.

Capacité maximale  
autorisée : 45 enfants.

##### ● Crèche municipale du Mûrier

10 rue du Mûrier  
Tél. 05 49 78 75 00

Ouverture du  
lundi au vendredi  
de 7h30 à 18h30.

Capacité maximale  
autorisée : 30 enfants.

## ➔ Accueil collectif

### La halte-garderie municipale

- Le Centre communal d'action sociale (CCAS) de Niort gère également une halte-garderie qui propose un accueil occasionnel, ouvert en priorité aux enfants niortais, limité à trois réservations par semaine ; une inscription préalable est obligatoire. Les enfants y sont accueillis de 2 mois et demi à 4 ans.

#### La halte-garderie

##### ○ Halte-garderie A Petits Pas

21 bis rue Laurent-Bonnevay  
Tél. 05 49 09 59 87

Ouverture du lundi au vendredi  
de 8h45 à 12h15 et de 13h45 à 17h15.

Capacité maximale autorisée :  
16 enfants simultanément.

##### La halte-garderie A Petits Pas intégrera début 2015 de nouveaux locaux rue Jules-Siegfried.

Elle proposera un accueil en journée continue avec service de repas (liaison chaude).  
Sa capacité maximale passera à 20 enfants.



#### Inscriptions :

##### Au Relais petite enfance

##### Pôle enfance de l'Orangerie,

rue Pieter-Bruegel - tél. 05 49 05 54 92

Ouverture du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30,  
avec ou sans rendez-vous.

#### En savoir



Site internet [www.vivre-a-niort.com](http://www.vivre-a-niort.com) Rubrique services-publics/éducation/petite enfance.

Vous y trouverez notamment en téléchargement :

- le règlement de fonctionnement des crèches municipales (appelées aussi structures multiaccueil)
- la fiche de renseignements pour la préinscription
- la fiche de renseignements pour le renouvellement de contrat
- le règlement de fonctionnement de la halte-garderie.
- la carte des structures d'accueil collectif existantes à Niort

## → Accueil collectif

### Les autres crèches

#### ○ Crèche associative Tom Pouce

25 rue Voltaire  
Tél. : 05 49 28 43 00  
Mail : tompouce337@wanadoo.fr

Ouverture du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.

L'accueil est réservé aux enfants niortais (15 places) et aux enfants des salariés d'Inter Mutuelles Assistance (20 places). Ils y sont accueillis de deux mois et demi à leur entrée à l'école maternelle.

#### ○ Crèche interentreprises Babilou Les Enfants du Marais

9 rue du Galuchet  
Tél. : 05 49 24 13 97  
Mail : lesenfantsdumarais@babilou.com

Ouverture du lundi au vendredi de 7h30 à 19h30.  
Les enfants y sont accueillis à partir de la fin du congé de maternité jusqu'à 6 ans.

Capacité maximale autorisée : 60 places.  
Une partie est réservée aux entreprises partenaires. Les places disponibles sont ouvertes à tous.

#### ○ Crèche interentreprises Les Colibris

8 rue Aimé-Bonpland, Zone Mendès-France  
Tél. : 05 49 04 76 76  
Mail : lescolibris@udaf79.asso.fr

Ouverture du lundi au vendredi de 6h30 à 20h (ouverture le samedi à partir de 2015).  
Les enfants y sont accueillis de 2 mois et demi à 6 ans.

Capacité maximale autorisée : 18 enfants (24 enfants en mars 2014, elle passera à 36 enfants en janvier 2015).

Toutes les places sont occupées par les entreprises partenaires (E. Leclerc, la Maaf, Autour de bébé, les Ateliers niortais) et l'Udaf 79 (Union départementale des associations familiales des Deux-Sèvres) qui gère la crèche.

#### ○ Crèche hospitalière Les Mille Pattes

Centre hospitalier  
Tél. 05 49 78 23 00

Ouverture du lundi au vendredi de 5h45 à 19h30.

L'accueil est réservé aux enfants du personnel du Centre hospitalier de Niort (39 places).

## → Accueil familial

● Si vous souhaitez que votre enfant soit accueilli dans un cadre familial, confiez-le à un assistant maternel, agréé par le service de Protection maternelle et infantile (PMI) du Conseil général des Deux-Sèvres. Vous avez également la possibilité de faire appel à un employé familial qui gardera votre enfant à votre domicile.

### Les assistants maternels salariés du CCAS

● Les 11 assistants maternels salariés du CCAS dépendent du service d'accueil familial Farandole. Ils travaillent à leur domicile et accueillent chacun entre un et trois enfants, de 2 mois de demi jusqu'à leur entrée à l'école maternelle, du lundi au vendredi, entre 7h et 19h30. Ils sont encadrés par une directrice, infirmière puéricultrice, et par une éducatrice de jeunes enfants.

Les mardis, jeudis et vendredis matins, entre 9h30 et 11h, des activités collectives sont organisées au service d'accueil familial Farandole, situé au pôle enfance de l'Orangerie : ateliers manuels animés par l'éducatrice de jeunes enfants, lecture ou musique en présence d'intervenants extérieurs... Les enfants y participent, par groupe, accompagnés par leur assistant maternel, une à deux fois par semaine.

Le service assure une fonction « multi-accueil » comprenant :

- **l'accueil régulier**, c'est-à-dire planifié sur une année, à temps plein ou à temps partiel : il est réservé aux enfants niortais et fait l'objet d'un contrat entre le CCAS et les parents ;
- **l'accueil occasionnel**, en fonction des places disponibles, ouvert en priorité aux enfants niortais et limité à trois demi-journées par semaine : une inscription préalable est obligatoire.



#### Inscriptions :

**Au Relais petite enfance**

**Pôle enfance de l'Orangerie,**

rue Pieter-Bruegel - tél. 05 49 05 54 92

Ouverture du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30, avec ou sans rendez-vous.

#### En savoir

Site internet [www.vivre-a-niort.com](http://www.vivre-a-niort.com) Rubrique services-publics/éducation/petite enfance.

Vous y trouverez notamment en téléchargement :

- le règlement de fonctionnement du service d'accueil familial
- la fiche de renseignements pour la préinscription
- la fiche de renseignements pour le renouvellement de contrat

## ➔ Accueil familial

### Les assistants maternels indépendants

- Vous pouvez confier votre enfant directement à un assistant maternel indépendant, qui l'accueillera à son domicile ou dans une Maison d'assistants maternels (MAM). Les MAM regroupent au maximum 4 assistants maternels et 16 enfants. Il en existe deux à Niort.



#### Renseignements

- **Au Relais petite enfance**  
**Pôle enfance de l'Orangerie,**  
rue Pieter-Bruegel - tél. 05 49 05 54 92  
Ouverture du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30,  
avec ou sans rendez-vous.
- Sur le site internet du Conseil général des Deux-Sèvres :  
**[www.deux-sevres.com](http://www.deux-sevres.com)** rubrique **Les Missions/Solidarité/Enfance**
- Sur le site internet de la Caisse nationale des allocations familiales :  
**[www.mon-enfant.fr](http://www.mon-enfant.fr)**

### Les gardes d'enfants à domicile

- Pour trouver un employé familial qui gardera votre enfant chez vous, consultez les petites annonces ou contactez un organisme prestataire de services à la personne.



#### Renseignements

- **Relais petite enfance**  
**Pôle enfance de l'Orangerie,**  
rue Pieter-Bruegel - tél. 05 49 05 54 92  
Ouverture du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30,  
avec ou sans rendez-vous.
- Sur le site internet de l'Agence nationale des services à la personne :  
**[www.servicelapersonne.gouv.fr](http://www.servicelapersonne.gouv.fr)**  
ou par téléphone 32.11 depuis un poste fixe

## → Facturation

**Vous habitez à Niort ? Pour un enfant âgé de moins de 4 ans accueilli en crèche ou halte-garderie municipale :** vous aurez à payer entre 0,19 € et 3,05 € de l'heure en fonction des revenus de la famille et du nombre d'enfants à charge.

**S'il est accueilli chez un assistant maternel salarié du CCAS :** vous aurez à payer entre 0,13 € et 2,54 € de l'heure en fonction des revenus de la famille et du nombre d'enfants à charge.

Sur le site de la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF) un simulateur de tarification permet de calculer le montant de la participation familiale dans toutes les structures financées par la CAF au titre de la Prestation de service unique (PSU) :

**[www.mon-enfant.fr/web/guest/tarification-garde-enfant](http://www.mon-enfant.fr/web/guest/tarification-garde-enfant)**

Concernant les assistants maternels indépendants renseignez-vous auprès de chacun d'entre eux pour connaître les tarifs qu'ils pratiquent.

## Paiement en ligne

Le CCAS de Niort et la Direction générale des finances publiques vous permettent de payer en ligne vos factures de crèche. Il vous suffit de vous connecter sur : **[www.tipi.budget.gouv.fr](http://www.tipi.budget.gouv.fr)**

Découvrez de manière pratique la procédure de paiement sur :

**[www.vivre-a-niort.com](http://www.vivre-a-niort.com) Rubrique services-publics/éducation/petite enfance**



### Renseignements :

**CCAS de Niort  
Service petite enfance**

1 rue de l'Ancien musée - tél. 05 49 78 72 73  
Ouverture du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00,  
avec ou sans rendez-vous.